

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

## Nos « jolis » Fonctionnaires

La semaine dernière, M. Farinolle, sénateur de la Corse, soumettait à ses collègues un dossier fort instructif de la situation judiciaire faite à son département. Dans ce dossier, nous relevons les édifiantes historiettes qui suivent et que M. le ministre de la justice n'a point démenties. Il est vrai que les choses se passent en Corse et que la Corse n'est point encore considérée par le gouvernement comme partie intégrante de la France. Lisez, néanmoins.

En décembre 1893, à la veille du renouvellement sénatorial, M. le garde des sceaux, l'inéffable Antonin Dubost, nomma six juges de paix, dont l'un, M. Berlandi, avait été l'objet d'une instruction criminelle pour faux en écriture publique au cours de laquelle il avait pris la campagne, ou, comme on dit en Corse, le maquis; au lieu de le supprimer on le rapprocha de son canton.

Un autre, M. Grimaldi, élu juge de paix dans le canton même où il avait été battu comme conseiller général, vint prendre possession de son siège avec une escorte armée de fusils.

Un autre, M. Salvarelli, fût promu dans son propre canton, alors que le greffier est son neveu, ce qui constitue une incompatibilité radicale.

Un quatrième, M. Giocanti, proclamé illégalement conseiller général, voit son élection annulée par le Conseil d'Etat: il se représente, est proclamé de nouveau; son élection est attaquée une fois encore, mais, avant la décision du conseil, il est nommé juge de paix sur le terrain même du combat, ce qui lui permet de statuer sur les réclamations électorales de ses adversaires de la veille.

Pour comble de bizarrerie, M. Giocanti cumule impunément, pendant trois ans et demi, le traitement de juge de paix et celui de greffier. Ce juge de paix est son propre greffier!!!

Un cinquième, nommé également dans son propre canton après une élection municipale soutenue violemment par lui en qualité de maire, avait été révoqué par M. Dufaure et condamné plus tard pour exercice illégal de la médecine. Quand sa nomination fut officielle, sa réhabilitation n'avait pas encore eu lieu. On ne la prononça qu'un mois après.

Un autre encore, M. Poggionovo, avait été le fondateur et l'administrateur d'un journal boulangiste. Devenu juge de paix, il déclara non recevable, malgré les dispositions formelles de la loi, un appel formé contre un adjoint, son ami; aujourd'hui, il est sous le coup de poursuites pour crime d'attentat aux droits civiques des citoyens, pour avoir composé frauduleusement une commission municipale dont le premier acte avait été de rayer trente-deux habitants de la commune et d'inscrire dix-huit étrangers.

M. Murati, frère d'un ancien procureur du 16 Mai révoqué par M. Dufaure, enleva la qualité de Français à un citoyen qui était conseiller municipal depuis dix-huit ans, et à un autre qui avait tiré au sort la même année. Lui-même, avant la promulgation de la loi d'incompatibilité, était conseiller d'arrondissement dans le canton où il était juge de paix, et révisait à ce titre les listes électorales pour son propre compte. Il a été placé récemment

dans un canton voisin, où il n'a pas même un pied-à-terre, mais où il est inscrit comme électeur, tout en l'étant également dans son ancienne commune.

Pour comble, un électeur, arbitrairement rayé des listes électorales, est assigné comme témoin devant Murati dans une affaire de violences dont il avait été victime; le juge de paix en question change, séance tenante, le plaignant en accusé, et le condamne à la prison.

M. Casanova, juge de paix, est orné d'un fils qui se présenta comme candidat officiel au 16 Mai et qui fut blackboulé. Le fils se représenta en 1883, ce qui n'empêcha pas le père de juger toutes les affaires électorales portées devant son tribunal. Son concurrent, en présence des décisions de Casanova père maintenant cinquante-deux électeurs étrangers au canton, préféra se désister. Autre fait: pour paralyser l'appel d'une partie condamnée, il inscrivait en marge d'un jugement, malgré les protestations du greffier: « Exécutoire, nonobstant appel ».

Voilà pour la Corse (nous ne parlons pas de ce qui s'est passé et se passe en France dans les mêmes conditions). Examinons un peu ce qui se tricote aux colonies.

Dans la séance, au Sénat, du 4 avril, M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, révèle les facéties administratives ci-après que le malheureux Chautemps n'a pu réfuter:

Un président actuel de tribunal dans les colonies a été autrefois condamné à 10 mois de prison pour tentative de meurtre.

Un journaliste, dont le dossier judiciaire comporte une condamnation à huit mois de prison pour tentative d'extorsion, est nommé administrateur de 1<sup>re</sup> classe.

Un jeune homme inconnu, sans précédents administratifs, est, au bout de dix-huit mois, bombardé administrateur de première classe et chargé de donner aux commerçants des renseignements sur les colonies qu'il ne connaît pas.

Le ministère des colonies avait d'abord trois directeurs; il en a maintenant cinq, dont un, celui de la défense, devrait être rattaché au ministère de la guerre.

M. Boulanger avait rendu un décret sur les conditions d'admission dans le service central; mais on a rendu un contre-décret portant que ces règles ne seraient applicables qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893. On en a profité pour nommer 22 commis-rédacteurs n'ayant aucun titre à ce poste.

On crée des commissions dans lesquelles on fait entrer des fonctionnaires coloniaux de passage à Paris et qui touchent ainsi complet traitement d'Europe; ils ne sont donc pas pressés d'aboutir.

M. Delcassé, quoique se déclarant contraire aux monopoles, en a accordé un à une compagnie qui s'établit au Congo avec délégation de souveraineté. Cette compagnie empêche l'arrivée des nouveaux colons et supprime les droits des anciens.

Il en est de même à la Côte-d'Or, où on a accordé à une compagnie le monopole de l'exploitation d'une forêt avec réduction de 50 0/0 sur les droits de douanes. Que pense de cette dernière clause M. le ministre des colonies?

Chautemps n'en pense rien du tout et son remplaçant n'en pensera pas davantage. Les colonies, c'est la bouteille à l'encre; mieux que cela, le dépotoir de nos budgets.

## AU SÉNAT

Séance du 9 avril

### La taxe contre les congrégations

M. de Marcère défend un amendement tendant à remplacer le troisième paragraphe de l'article 3.

L'orateur supplie le Sénat de ne pas déposer dans la loi de finances le germe de ce pouvoir énorme de l'Etat jugeant souverainement. Qu'on y prenne garde, c'est le socialisme s'introduisant dans l'Etat par la brèche de l'impôt.

L'amendement de M. de Marcère est repoussé par 492 voix contre 80.

L'ensemble de l'article 3 est adopté au scrutin par 243 voix contre 44.

M. le président met en discussion l'article 4 sur lequel il y a un amendement de MM. Baudouin, Baudens, Gailly, ainsi conçu:

« Dans les congrégations autorisées et les établissements soumis à l'impôt de main-morte, par les lois du 22 février 1849 et du 30 mars 1872, le taux de la taxe sur les immeubles qui paient le droit de main-morte, sera fixé à 20 centimes 0/0 de la valeur spécifiée en l'article précédent et à 0 fr. 30 sur la valeur de l'immeuble. »

L'amendement est repoussé au scrutin par 467 voix contre 106 sur 273 votants.

M. Bernard défend un amendement fixant la taxe de 0 fr. 30 0/0 de la valeur des biens pour les congrégations autorisées, et à 0 fr. 50 pour les congrégations non autorisées. La réforme dont on fait si grand bruit, dit-il, est une simple taxe de remplacement.

L'amendement Bernard est repoussé par 173 voix contre 113.

Les articles 4, 5, 6, et 7 sont adoptés.

M. le président met en discussion l'article 8.

Après un amendement de M. Buffet, qui est repoussé, les articles 8, 9 et 10 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui.

## INFORMATIONS

### Chrétiens et juifs

Est-il vrai, comme il semble difficile d'en douter, qu'une permission de trois matinées seulement — matinée des dimanches de la Passion, des Rameaux et de Pâques, — soit accordée à l'occasion des Pâques aux soldats catholiques, tandis qu'un congé de huit jours pleins est accordé aux soldats juifs pour la célébration de leurs rites?

M. le général Zurlinden devrait bien s'expliquer sur cette différence singulière de traitement.

### Ce malheureux Dreyfus!!

L'Intransigeant pose au gouvernement les questions suivantes:

« Est-il vrai qu'en arrivant à la Guyane, Dreyfus était porteur d'une somme de 25,000 francs? »

« Est-il vrai qu'il soit entré en possession d'un mobilier luxueux que lui avait envoyé sa famille? »

« Est-il vrai qu'on ait donné au personnel de l'administration l'ordre de le traiter avec les plus grands égards? »

« A quand l'évasion? »

### Un ambassadeur sans logement

Vienne, le 9 avril. — Tous les efforts faits pour trouver un palais pouvant convenir à

l'ambassade de France ayant été infructueux, le bail existant avec le propriétaire du palais Lobkowitz, où l'ambassade est logée actuellement, a été prolongé de quatre ans.

### Encore le maire de Roubaix

Roubaix, 9 avril. — Un pénible incident s'est produit dimanche soir, vers cinq heures, rue Saint-Laurent. Le curé de la paroisse Saint-Joseph portait le viatique à un malade, revêtu de son surplis et précédé d'un sacristain agitant une sonnette. Un ouvrier tisserand, qui passait dans la rue à ce moment, voulut arracher la sonnette des mains du sacristain, disant qu'il allait chercher la police. Des fidèles qui suivaient le prêtre s'emparèrent de l'ouvrier. La foule s'assembla. Une bagarre se produisit. Une jeune fille souffleta le tisserand qui riposta et parvint, non sans peine, à se dégager et à fuir. Le curé poursuivit alors son chemin. Une enquête est ouverte.

### Condamnation de la « Libre Parole »

Le tribunal correctionnel de Toulon, saisi d'une plainte de M. Charles Roche, avocat au barreau de Toulon, contre la *Libre Parole*, qui l'avait accusé d'avoir touché des fonds des Chemins de fer du Sud de la France pour le journal le *Var Républicain*, a condamné M. Millot, gérant de la *Libre Parole*, à 200 francs d'amende, M. Hervé Breton, auteur de l'article, à 500 fr. d'amende, et le journal à 3,000 francs de dommages-intérêts.

Il a en outre ordonné l'insertion du jugement dans la *Libre Parole*, dans deux autres journaux de Paris et quatre journaux de province, sous peine de 20 francs d'amende par jour de retard dans les insertions, à compter des délais d'appel.

### Explosion à Amiens

Hier matin, à quatre heures, une formidable explosion a mis en émoi les habitants de la rue des Corroyers, à Amiens. Un engin placé dans le soupirail de la devanture d'une fruiterie de cette rue venait d'éclater. Plusieurs bœufs placés à l'intérieur de la boutique ont été brisés. On croit que l'engin consistait en une boîte de fer blanc contenant de la poudre chloratée. Le soupirail a été complètement démoli. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

On pense qu'il s'agit d'un acte de vengeance.

### Un cas bizarre dans la marine

Les *Tablettes* signalent le cas bizarre de M. Pillion, médecin de 2<sup>e</sup> classe des colonies, qui a démissionné avant d'avoir accompli la période de six années de service après sa nomination au grade de médecin de 2<sup>e</sup> classe, imposé par la loi de 1889. M. Pillion vient d'être rappelé au service pour terminer cette période et servira en qualité de matelot infirmier à Cherbourg.

## L'INVASION

Elle grandit, elle arrive, plus menaçante que le mascaret, cette invasion anglaise qui déjà nous submerge, comme elle inonde d'abord tout ce qu'elle convoite.

Cette nation, froidement féroce, n'a plus de retenue et se démasque heureusement chaque jour. Notre naïveté et notre bonne foi ont été jusqu'ici ses plus sûrs complices et, partout,

nous l'avons servi et lui avons ouvert nos portes avec la plus lâche servilité.

En politique intérieure, l'Anglais est discret, sobre et patient, les progrès sont lents, les réformes toujours promises. En politique extérieure, il a toutes les audaces.

Mais où il excelle et où il nous roule, c'est dans tout ce qui touche au commerce.

Nous sommes inondés de produits anglais. Les modes anglaises s'acclimatent chez nous avec une facilité d'autant plus grande que tous nos couturiers en sont les adeptes les plus fervents. Pourquoi ?

Est-ce donc parce qu'elles rendent les femmes moins gracieuses et les hommes complètement ridicules ? Sommes-nous, comme eux, aveuglés par les brouillards et la pluie neuf mois sur douze, pour nous caletter dans de stupides houppelandes ? Pas le moins du monde. Cependant, il suffit qu'un vêtement porte seulement un nom anglais pour qu'on se l'arrache.

C'est triste...

Pourtant, ces gens-là ne nous ménagent ni les ironies ni les humiliations.

Quand la presse entière en France constatait ces jours-ci l'étrangeté des accidents arrivés aux seuls transports de provenance anglaise employés au transfert des troupes à Madagascar, savez-vous comment le *Times* répondit à cette unanime protestation ?

« Le gouvernement de Sa Gracieuse Majesté, dit le journal anglais, devrait acheter la presse française, afin qu'elle ne puisse plus se plaindre. »

Et voilà comment un peuple soi-disant ami nous traite !...

Quant au sans-gêne avec lequel la nation britannique s'annexe des territoires, il est presque inutile de le constater. Tout dernièrement, sir Edward Grey nous apprenait comment les Anglais allaient étendre leur protectorat sur tout le bassin du Nil.

Ainsi, ils ont déjà la moitié de l'Afrique ; ils convoitent encore les deux tiers de l'autre moitié....

Et nous laisserions faire ?

Et nous assisterions, impassibles, à toute cette anglicisation !

Cela est affreux !

Il faut protester. Il faut absolument se réveiller et redire bien haut, avec Casimir Delavigne :

Guerre aux tyrans ! Jamais, en France,  
Jamais l'Anglais ne régnera, etc.

Conspuons et balayons leurs bateaux, leurs tweeds, leurs smockings, leurs mac-farlane, leurs coaching coat, leurs chevaux, leurs grandes dindes de femmes avec des touches de piano en guise de dents, leurs Blowitz et autres paillasses et mouchards politiques. Fermons-leur nos portes à clé.

## Bulletin Militaire

### Le départ du 200<sup>e</sup>

Le départ du 200<sup>e</sup> pour Madagascar s'opérera de Marseille dans l'ordre suivant :

La 1<sup>re</sup> compagnie partira le 12 avril par le *Rio-Négre*. Les autres compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon s'embarqueront le 14 sur le *Tigre*.

Le 3<sup>e</sup> bataillon, qui comprend la compagnie Blandin, et l'état-major du régiment, partiront par l'*Uruguay*, le 17 avril ; enfin, le 3<sup>e</sup> bataillon s'embarquera le 21 avril sur le *Paraguay*.

Trois cents hommes environ, soit 25 par compagnie, affectés à la relève et aux compléments d'effectifs, seront dirigés sur Montpellier pour être ensuite, au fur et à mesure des besoins, expédiés sur Madagascar.

### Manœuvres d'embarquement

Les régiments de la garnison de Nantes précèdent, en ce moment, à des manœuvres d'embarquement qui ont pour théâtre la gare Sainte-Luce, où un nouveau quai vient d'être spécialement construit à cet effet.

Avant-hier c'était le 65<sup>e</sup> qui, vers 6 heures 1/2 du soir, est parti en tenue de campagne, pour effectuer cet exercice. Le 3<sup>e</sup> Dragons prend part également à ces exercices.

### Les manœuvres du mois d'août

On annonce l'arrivée à Montmorillon (Vienne) de deux officiers généraux, onze officiers supérieurs, cinq capitaines ou lieutenants qui seront chargés d'étudier les environs de Montmorillon dans le but de manœuvres qui auront lieu au mois d'août prochain.

### BULLETIN FINANCIER

9 avril 1895.

Le début de la séance s'est traduit par de l'indécision qui a ensuite dégénéré en faiblesse. La lourdeur de certains compartiments de la cote a pesé sur les cours et en résumé la séance n'a pas été satisfaisante.

Le 3 0/0 de 103.40 revient à 103. Nos sociétés de crédit sont assez bien tenues. Le Foncier cote 925. Le Crédit Lyonnais est à 825.

Les actionnaires du Comptoir national d'Escompte sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 25 avril, à l'effet de porter le capital social de 75 millions à 100 millions.

Nos grands chemins sont calmes. Suez un peu moins ferme. L'Italien est lourd à 88.25. L'Extérieure varie peu à 73 1/8. Les fonds ottomans ont été un peu attaqués.

En Banque, le Bon foncier de la Golf-Lands est à 28.75. La Big Blom Gold cote 32.

Le London Paris Corporation est à même de donner tous les renseignements sur les mines du Transvaal, on y trouvera des facilités pour les opérations de transfert et le paiement des coupons de ces valeurs.

L'action des Grandes fabriques de papier est à 405.

Nous rappelons que les actions de l'Ecole Saint-Paul sont mises en vente à 500 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

#### Bulletin Météorologique du 10 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	15°
Midi,	766 m/m	au-dessus	24°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	7°

#### Conseil Général

Le Conseil général de Maine-et-Loire se réunira le lundi 22 avril courant pour sa session ordinaire d'avril.

#### Les Conseils municipaux

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, en 1895, est fixée au dimanche 5 mai prochain.

Dans cette session, qui pourra durer six semaines, ces assemblées auront à s'occuper principalement de l'examen et de l'approbation des comptes de l'exercice clos et du vote des budgets supplémentaires de l'exercice 1895 et primitifs de 1896. Elles pourront, en outre, délibérer sur tous les objets d'intérêt communal qu'il leur paraîtra utile de traiter.

#### ELECTIONS

La mort de M. le sénateur d'Andigné va avoir pour premier effet de faire procéder à des élections municipales pour compléter tous les Conseils du département. A Angers, il y a, en ce moment, sept sièges libres au Conseil municipal.

#### BRÉZÉ-SAINT-CYR

##### Une victime du travail

Un épouvantable accident est arrivé hier, vers midi, à la gare de Brézé-Saint-Cyr.

Pendant les manœuvres du train de marchandises 1008 alors arrêté au passage à niveau 223, Pléau, homme d'équipe, âgé de 42 ans, procédait au lancement d'une « rame » de wagons sur le train. Tout à coup, on l'entendit pousser un cri déchirant. M. le Chef de gare accourut et trouva le malheureux étendu sur le sol, le pied et la jambe si étroitement pris entre le rail et le contre-rail qu'il fallut enlever ce contre-rail pour dégager l'homme d'équipe à moitié broyé : trois wagons avaient passé sur le corps.

Quand on le releva, on constata, en sus de l'omoplate et de l'humérus en bouillie, des fractures multiples du bassin, et une énorme plaie s'étendant du haut de la cuisse au pied. Transporté à son domicile — d'où sa femme avait aperçu la catastrophe !!! — Pléau rendit, au bout d'une heure, le dernier soupir.

MM. les docteurs Perreau et Gaudrez, médecins de la Compagnie, avisés par télégrammes, se rendirent, immédiatement, auprès du moribond. Tous leurs efforts furent inutiles pour arracher à la mort sa victime.

Pléau est universellement regretté, tant comme homme privé que comme ouvrier intelligent, actif et laborieux. Mais ce qui rend le désastre encore plus poignant, c'est qu'il laisse, DANS UNE MISÈRE NOIRE, une veuve avec DIX ENFANTS en bas âge et un onzième qu'on attend prochainement.

La Compagnie servira, nous n'en doutons point, une pension à M<sup>me</sup> Pléau qui, de l'aveu unanime, est aussi honorable que son mari. Mais, en attendant, et pour renforcer cette pension forcément bien maigre pour onze ENFANTS, si nous l'osions, nous prierions nos amis et lecteurs de prendre en pitié la veuve et les orphelins.

Les collègues du défunt et M. le chef de gare se sont cotisés pour subvenir aux frais de l'enterrement, et pour offrir une couronne à leur affectionné camarade.

L'enterrement de Pléau aura lieu demain jeudi, à 10 heures du matin.

#### Le truc des pièces du Pape

Ecoutez, gens d'la Croix-Verte,  
D'Nantilly, des Ponts aussi,  
Ecoutez, tous, le récit  
D'une affreuse découverte !  
Cette blague, à propos d' sous  
Va vous mettre sens d'ssus d'ssous.

Voici l'histoire :

Dans toute la France, des courtiers, encore plus illusoire que douteux, proposent au public détenteur forcé des pièces à l'effigie de Pie IX, d'acheter, au-dessus de la valeur nominale, moyennant un prix fantastique oscillant entre 25, 150 et même 200 fr., les pièces de 5 fr. marquées de la figure du Pape sus-désigné.

Nous savons des négociants de Saumur — pas naïfs du tout, cependant — qui acceptent les pièces papales de 1 et 2 fr. en paiement de leur marchandise, avec l'espoir de les écouler sur Bruxelles.

Il est temps d'informer exactement les commerçants aventureux et le public des origines de cette plus-value anormale et passagère.

A la suite des dernières élections Belges, qui donnèrent une forte majorité au parti catholique, un petit marchand de Bruxelles, connaissant le goût de ses compatriotes pour les manifestations politiques, s'avisait d'exploiter la situation.

Il invita les numismates parisiens à lui expédier toutes les monnaies pontificales qu'ils auraient en magasin, de préférence les pièces de 5 francs. Ces dernières valaient environ 2 fr. 50 et l'on ne pouvait en tirer parti qu'en les jetant à la fonte. Il les acheta 8 francs.

## AU MOULIN

Bien que j'en sente encore l'épice, je ne m'appesantirai point sur la description du repas qui, ainsi que la « Pêlée », s'effectua dans les granges de l'arrière-cour. Même abondance, même prodigalité ; les pauvres y eurent leur large « part de Dieu ». M<sup>me</sup> de Nesves captiva la société par sa grâce ; M<sup>me</sup> d'Avrolles se montra charmante à l'impossible : elle goûta de tous les mets, leva gaillardement le coude et, au dessert, chanta *Un chanoine de l'Auxerrois*, aux applaudissements délirants de l'assemblée. L'affreux notaire Aubry — on avait, hélas ! dans un but décoratif, descendu le piano de M<sup>lle</sup> Andrée — rattrapa son silence de la veille. M<sup>me</sup> de Nesves, obligeante jusqu'à l'excès, lui accompagna le brindisi de *Zampa* : « Que la vague écumante... » et le récit du *Philtre* : « Vous me connaissez tous, messieurs, je le suppose », qui frappèrent médiocrement les paysans. Périne, intimidée par les vocalises tumultueuses et les coups de gosier du

baryton panonceauté, s'embrouilla dans les *Cerises* de Dupont ; Grand-Claude bengla le *Coche d'Auxerre*, chanson marinière d'un fumet très accentué ; Baptiste interpréta le *Faucheur* qu'il détaillait admirablement ; M. Leroux écartela les *Bourguignons* ; le papa Morel obtint un succès énorme avec la *Déclaration d'amour d'un Morvandiau* ; la maman Morel, issue d'une race de meuniers, ronronna, après mille instances, la *Complainte du bat-l'âne* :

T'es chu le... nez dans la farine,  
Mon pauvre Emon ! Faut te brosser....

Les chants épuisés, on porta des toasts. On but à la prospérité des mariés, à leurs rejets en expectative, à la santé de M. et M<sup>me</sup> Morel, de M<sup>me</sup> de Nesves et d'Avrolles, de M. Leroux et de son adjoint, à la santé du moulin ! Le brouhaha calmé, Périne et Baptiste se levèrent, sérieux, émus, haussèrent leurs gobelets et Man' nou articula ces mots touchants :

— A l'amie, à la sœur absente, à M<sup>lle</sup> Clair O'Connor ! Puisse-t-elle rencontrer le terme de ses maux et revenir bientôt parmi nous.

— A mademoiselle Clair ! répercuta l'assemblée entière. A la fin de ses tourments et à son prompt retour !

Grand'maman d'Avrolles trinqua « contre »

Baptiste ; et, chose étrange, pour la première fois de sa vie, M<sup>lle</sup> Andrée, assise près de son aïeule, vit sourdre au coin des yeux de la marquise une petite, toute petite larme vivement essuyée, pendant que la vieille dame murmurait avec un attendrissement de bon aloi : « Pauvre fille ! que Dieu la protège ! je la regrette ».

\*\*

M<sup>lle</sup> de Nesves retint divers usages locaux dont le sens et l'origine défèrent en partie sa compréhension.

Quand, sa toilette achevée, elle descendit dans la salle commune, Grand-Claude lui montra du doigt le manche long et mince d'un balai de bouleau et lui fit signe de saisir ce balai. Dans quel but ? Andrée mania et remania l'engin en tous sens, excitant l'ébaudissement des ruraux. Elle rejetait de dépit l'outil énigmatique, quand, la prenant en pitié, Baptiste lui indiqua qu'elle devait, en sa qualité de demoiselle d'honneur, casser sur le genou le « hussouir » et en lancer les morceaux par la fenêtre, afin de conjurer les querelles matrimoniales et les explications à coups d'ustensiles domestiques.

Avant de pénétrer dans l'église, entre une

file mobile de jeunes gens brûlant la poudre dans des fusils antédiluviens et des pistolets improbables, la noce fit trois fois le tour du monument, en vertu d'une coutume inexplicable et pratiquée depuis des siècles. Puis, à la sortie, sur la dernière marche du portail, Simonne, fille d'honneur de M<sup>me</sup> Grand-Claude, souleva délicatement la jupe de Blanchette et attacha, au-dessous du genou gauche, une houppie de faveurs blanches, roses et bleues, « la jarretière de la mariée ! » On dispensa M<sup>me</sup> Baptiste de cette équivoque formalité.

Au dessert, Joseph, le plus jeune garçon du moulin, alla, en rampant sous la table, détacher lestement la jarretière symbolique de M<sup>me</sup> Claude qui affecta une héroïque impassibilité. Les « faveurs » hachées au couteau par le flûteur, trois demoiselles, Simonne et Jeannille portant chacune une assiette, M<sup>lle</sup> Andrée remplissant le rôle du quatrième page de Malborough, circulèrent parmi les convives. L'une des assiettes contenait des épingles, l'autre les fragments de « nonpareille ». M<sup>lle</sup> Andrée semblait trois morceaux des rubanets de couleur diverse et les piquait avec l'épingle au revers de la redingote ou sur la blouse des « messieurs » qui embrassaient la distributrice et, se proclamant « chevaliers de la Jarretière », accolèrent Blanchette une vingtième fois.

(A suivre.)

A. M.

Il les revendit à des bijoutiers qui les transformèrent en breloques, en épingles de cravate, en agrafes. Une mode fut créée; les électeurs catholiques, les dames, arborèrent avec passion ces bijoux symbolisant à la fois leurs opinions et leur succès électoral.

Le stock des numismates parisiens épuisé, l'ingénieur Belge écrivit dans les principales villes de France; très rapidement la légende s'établit et se propagea: les pièces du Pape firent prime! On vit même des gogos extravagants stipuler les paiements à leur profit en monnaie papale italienne!!

Aujourd'hui, la comédie est finie.

Il y a, en Belgique, encombrement, surcharge, pléthore de la frappe Pie IX; et les spéculateurs en seront pour leurs risques, même si la toquade des catholiques Belges se perpétue encore quelques mois.

Saumurois, mes frères, ne «coupez pas dans le pont»: continuez à refuser énergiquement, dans vos opérations commerciales, les pièces marquées au nom du dernier Souverain Pontife, si vous ne voulez subir un krach intime, en d'autres termes boire un bouillon désastreux.

C'est l'avis que vous donne, gratuitement, un «collectionneur» abondamment «récuré».

### Théâtre de Saumur

La TOURNÉE CH. BARET nous donnera, le lundi 22 avril 1895, une représentation de L'ENGRENAGE, la comédie en 3 actes, de M. Brioux, qui obtint à Paris un succès des plus vifs, succès constaté (chose rare!) par les journaux de toutes les opinions.

L'Engrenage n'est pas une pièce politique à proprement parler; c'est une satire de brûlante actualité. On y rit comme à une pièce du Palais-Royal...

Les nombreuses allusions aux récents Evénements du Panama seront saisies par tout le monde.

L'Engrenage sera remarquablement interprété, car M. Baret s'est assuré le concours des principaux artistes qui ont créé ou joué la pièce à Paris.

Nous citerons en première ligne: Dieudonné, le célèbre comédien du Vaudeville, le créateur si souvent applaudi. A côté de lui, M. Marsay qui vient de créer un rôle à l'Odéon (dans Pour la Couronne), Dauvillier du Gymnase, dans le Marquis de Storn qu'il a créé, etc., M<sup>mes</sup> Guertel du Gymnase, Dulac, qui fit de nombreuses créations au Théâtre-Libre dont l'une, Blanchette (également de M. Brioux), obtint un succès retentissant.

Le programme de la TOURNÉE CH. BARET comprend encore: une audition de chansons modernes par le désopilant Baret, des imitations d'Yvette Guilbert par la petite Parfait (9 ans), l'exquise gamine de la Comédie-Française; enfin, pour terminer, La Fille bien gardée, l'amusant vaudeville de Labiche. La petite Parfait, et Baret, inénarrables dans les rôles de l'Enfant Terrible et du Valet de Chambre, seront secondés par M<sup>mes</sup> Croix-Meyer, Guertel, M. Monval, du Palais-Royal, etc.

### AVIS AUX PERSONNES Qui emploient le Bec Auër

Les contrefacteurs du Bec Auër sont nombreux, il faut se méfier de leurs propositions, car on n'est jamais assuré avec eux du remplacement des manchons. Aussi doit-on s'adresser uniquement à M. A. Lesaulle, hôtel de la Paix, à Saumur, pour l'achat des Becs, le remplacement des manchons, les réparations, le réglage des becs, etc. M. Lesaulle est le seul représentant du Bec Auër dans notre ville; exiger la marque S. F. Auër \* sur chaque Bec.

### CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT

#### Exercices oratoires

Le 4 avril, dans l'après-midi, Guinebetière, fermier aux Brosses, commune des Cerqueux-sous-Passavant, travaillait dans l'un de ses champs sis près d'une mare où lavait la femme Renard, journalière à Saint-Hilaire-du-Bois. D'après la déclaration du fermier, M<sup>me</sup> Renard

— qui lui garde, paraît-il, une vieille dent parce qu'il aurait, jadis, par son témoignage, fait condamner la fille des Renard à des dommages-intérêts en réparation d'un dégât commis par des bestiaux mal surveillés — M<sup>me</sup> Renard profita de l'occasion pour appliquer à Guinebetière quantité d'épithètes aussi colorées que peu flatteuses.

L'insulté alla porter plainte à la gendarmerie de Yihiers qui vint interroger M<sup>me</sup> Renard et des témoins de l'empoignade. Les témoins ont confirmé les griefs de Guinebetière et la dame Renard reconnaît avoir provoqué le fermier, lequel, du reste, lui aurait rendu, en un seul mot, la monnaie de son apostrophe. On se débrouillera en correctionnelle.

### ANGERS

#### Exposition nationale de 1895

Avis. — Les personnes qui ont l'intention d'installer des bars, cafés-glacières, buffets et restaurants dans la partie A du plan général de l'Exposition sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges au Bureau du Commissariat général à l'Hôtel de Ville, et à faire connaître par pli cacheté leurs offres qui devront être soumises à l'approbation de la Commission municipale.

Nous apprenons que M. Defay, le constructeur bien connu, a traité avec MM. Décey et Champion pour une machine de la force de 100 chevaux, propre à produire l'éclairage électrique du Jardin des Plantes et des Fontaines lumineuses. Cette machine alimentera plus de 10,000 lampes.

### Bulletin théâtral

Du Patriote de l'Ouest:

« Les adieux de la troupe de M. Giraud ont eu lieu, dimanche, devant un public assez nombreux. On a surtout fêté M. Guillemot et M. Jullian, qui a reçu de nombreuses palmes et cadeaux. Juste hommage dû à son talent et auquel tout le monde s'associera. M<sup>mes</sup> Demalac et Flavigny ont reçu également de très jolies corbeilles de fleurs.

» Bonne chance à tous sur les scènes où ils vont se faire entendre. Bonne chance aussi à M. Giraud, dans sa direction d'Anvers, dont la municipalité, espérons-le, sera moins injuste pour lui que celle de son pays natal.

On assure que M. Morin donnerait, au Grand-Théâtre, des représentations de féeries et d'opérettes pendant les mois de juin et juillet.

### Agression nocturne

Mercredi dernier, dit le Journal de Maine-et-Loire, une agression des plus lâches a eu lieu sur les Plaines.

Il était 9 heures. Un jeune homme de 14 ans, le nommé Prosper Aubineau, revenait de chez M. Grolleau, luthier, rue Voltaire, où il travaille, lorsqu'il rencontra, au bout de la rue Saumuroise, deux individus fortement surexcités qui lui adressèrent la parole. Comme il ne comprenait pas, il leur demanda des explications, mais pour toute réponse il reçut une forte gifle.

Aubineau n'en voulut pas davantage et essaya de fuir, mais ses agresseurs le retinrent et, après l'avoir renversé, le rouèrent de coups.

Les cris du malheureux garçon furent entendus; plusieurs personnes accoururent à son secours, le dégagèrent et le transportèrent chez ses parents, où il arriva dans un état pitoyable, couvert de sang et de boue.

Un médecin fut immédiatement mandé et il constata, outre de nombreuses contusions sur le corps, qu'Aubineau avait le bras droit fracturé. Il a jugé son état assez grave et lui a ordonné de garder la chambre pendant un mois.

Quant aux deux misérables auteurs de cette agression, ils ont pris la fuite, mais ils sont aujourd'hui connus et la gendarmerie des Justices a dressé procès-verbal.

VOIES DE FAIT. — Les ouvriers fendeurs d'ardoise de la carrière de l'Hermitage, à Trélazé,

prétendant avoir à se plaindre d'un contremaitre, se sont livrés sur lui à des voies de fait et ont cessé leur travail au nombre d'une centaine.

### TOURS

#### Le voyage présidentiel

Les délégués du Conseil général d'Indre-et-Loire et du Conseil municipal de Tours, qui doivent se rendre à Paris pour inviter le Président de la République à s'arrêter à Tours lors du voyage qu'il fera à Nantes, seront reçus vendredi à l'Elysée.

MARIAGE. — Le mariage de M. Guy de Devise, lieutenant au 6<sup>e</sup> cuirassiers, avec M<sup>me</sup> Bégé, née Harty de Pierrebourg, et fille du général de ce nom, vient d'être célébré en la chapelle du catéchisme de Saint-Augustin, à Tours, dans la plus secrète intimité, en raison de deuil récents.

Témoins du marié: le colonel Rouvray, du 6<sup>e</sup> cuirassiers, et Robert de Devise; de la mariée, M. Le Bret, lieutenant au 12<sup>e</sup> chasseurs, et le baron Ernest de Pierrebourg.

#### Le record de la longévité

S'il était un pays où l'on vécut toujours, j'irais avec plaisir y terminer mes jours, a dit Calino.

Qu'il vienne donc habiter Saint-Genouph. Cette petite commune d'Indre-et-Loire semble, en effet, tenir le record de la longévité.

Un de nos confrères nous apprend que, sur les 374 habitants que compte Saint-Genouph, il y a 34 septuagénaires (17 hommes et 17 femmes) et 40 octogénaires (5 hommes et 5 femmes).

Voilà un joli chiffre!

Compliments à ces mathusalems tourangeaux.

#### Artilleur écrasé

Samedi, au polygone de Pontlieue, au Mans, le soldat Paulin, canonnier servant à la 9<sup>e</sup> batterie du 31<sup>e</sup> d'artillerie, est tombé sous un caisson qui l'a littéralement écrasé.

Le malheureux est mort dix minutes après l'accident.

#### Exposition canine

Une grande exposition canine, organisée par la Société centrale de Paris, aura lieu à Nantes du 9 au 14 juillet inclus sur le cours Saint-André.

#### Les suites d'un baptême

Du Nouvelliste de Nantes:

« Dimanche soir, M. Charles-Joseph Dodin, 58 ans, marchand bimbolotier, demeurant dans sa voiture, au Cordon-Bleu, en Chanlenay, a porté plainte à la gendarmerie contre son fils, Charles-Albert, âgé de 21 ans, auquel il reproche les faits suivants:

» Il revenait du baptême de son douzième enfant — tous sont vivants et bien portants — Charles-Albert en avait été le parrain et une fille Gréault, la marraine.

» Le parrain, voulant sortir malgré son père, s'est emporté contre celui-ci et a brisé à coups de poing trois carreaux de vitre de la porte de la voiture.

« Voyant cela, a dit le père, je l'ai saisi à bras-le-corps, nous nous sommes terrassés, » mordus et portés des coups pendant près de deux heures. Je tiens à être le maître chez

» moi et vous prie de dresser procès-verbal contre mon fils; la marraine a été témoin de ces faits.»

» Les gendarmes constatèrent que M. Charles Dodin était blessé à la figure, aux bras et aux mains. Les blessures semblaient être le résultat de morsures.

» Le fils Dodin rejette les torts sur son père qui, paraît-il, aurait provoqué la scène, et la marraine, interrogée à son tour, appuie les dires du parrain. Celui-ci porte d'ailleurs à l'index de la main gauche une blessure produite par une morsure.

» Comme suites d'un baptême, celles-ci méritent une mention particulière.»

## BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

### Ne vous laissez pas voler

Les savons Vaissier sont les meilleurs, mais tous les savons Vaissier ne sont pas le Congo, il ne faut pas confondre. Demandez le SAVON DES PRINCES DU CONGO, de préférence, et assurez-vous que ce titre figure bien sur la boîte scellée d'une bande ou sur l'enveloppe des pains: C'est la grande marque de la Maison VICTOR VAISSIER, c'est le plus parfumé des savons de toilette.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

PURIFIER L'AIR en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE. Le meilleur Désinfectant connu.



Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE. DÉTAIL: PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS. Gros: A. PONSOT, 3, Rue d'Enghien, Paris. Echantillon gratis.

Dépôt: Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

Maison de vente: BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

GRAISSE "EQUATEUR" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES. C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS - pour éviter toute contravention de procurer immédiatement des pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouements, Grippe, etc. Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm<sup>ie</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

# A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

ACTUELLEMENT

# EXPOSITION GENERALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

**NOUVEAUTÉS DE LA SAISON**

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES. COSTUMES. BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 4<sup>er</sup> et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

## ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } 26 litres pour 25  
Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

### A VENDRE Petite Propriété

A VILLEBERNIER  
Avenue du Château de Launay,  
Consistant en maison et Jardin  
d'agrément et de rapport.  
S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> FOYER, notaire à Maulévrier.

### A VENDRE A l'Amiable

La MÉTAIRIE de  
LA CHALOPINIÈRE  
Située commune de Coron  
Contenant 60 hectares. Bâtimens neufs.

Revenu par bail authentique qui  
commencera à courir le 23 avril  
1895. . . . . 3,900 fr.  
S'adresser, pour traiter audit  
M<sup>e</sup> FOYER.

Entreprise de Serrurerie  
Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU  
Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques  
TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.  
D'après devis ou à forfait.

### La Nationale

C<sup>o</sup> d'Assurances contre l'incendie et sur la vie  
Assurances  
Vie entière. Mixte. Terme fixe  
RENTES VIAGÈRES  
S'adresser à M. H. CESBRON,  
agent général, rue de l'Ancienne-  
Messagerie, 9.

### Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert  
47, Rue Dacier, Saumur  
Géométrie, Expertise, etc.

### VIN du D<sup>r</sup> YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique,  
au Biphosphate de chaux, préparé au  
vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.  
PHARMACIE NORMANDINE  
G. DESCHAMPS  
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

### E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 50	la boîte . . .	» 70
— extra . . . . .	» 60	— . . . . .	» 90
Haricots verts moyens, — . . . . .	» 50	— . . . . .	» 80
— extra . . . . .	» 60	— . . . . .	» 90
Asperges (qualité incomparable). . . . .	—	— . . . . .	4 25
Sarlines à l'huile . . . . .	—	la boîte depuis . . .	» 35

PRIMEURS : Petits pois, Haricots verts, Radis.

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée,  
matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie  
Grand assortiment de Vannerie fine. Porcelaines, etc.  
Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1<sup>re</sup> qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ÉTIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

**COSTUMES COMPLETS A 35 FR.**  
Sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,